

L'Anarcho-syndicaliste

N°240 – Le numéro : 4 € ttc

juin 2025

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » *Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.*

Qui ne dit mot, consent !

Que signifie le silence quasi total durant les CCN, pratique inconnue à FO depuis 1948.

Et ça va durer longtemps la pratique : qui ne dit mot consent... Ou :

« d'accord, mais je risque pour mon plan de carrière dans l'appareil, donc je préfère ne rien dire publiquement ».

Sur ce point, c'est inacceptable, car les risques ce sont les salariés militants dans les entreprises qui les prennent en première ligne. Et puis rien ni personne n'a pu empêcher les Alexandre Hébert, Pierre Lambert, Maurice Joyeux, Louis Blanc et autres militants de dire haut et fort ce qu'ils pensaient. Inutile de chercher des prétextes.

Ça va mal à FO parce que le fonctionnement démocratique de base pour la première fois dans l'histoire du syndicat est en panne (ça a commencé en 2018).

Quand on voit la gravité de la situation sociale, ça ne peut pas durer. Quand le mandat est trahi, il faut le dire, en 2017 avec Mailly, en 2025 avec Souillot. C'est pareil.

Le plan de carrière n'est pas le but ni la fonction de FO, organisation syndicale de la Charte d'Amiens. Le respect du mandat, avec opposition à toute collaboration de classe, avec obligation d'affirmer le programme de classe des travailleurs comme préalable, telle est la voie depuis toujours.

Retour aux fondamentaux, la lutte de classe l'exige ...

Nous autres, membres de l'UAS, apprécions les feuillets persifleurs des *« Bulletins des Amis de Force-Ouvrière »*, c'est pour cette raison que nous les mettons sur notre site de l'Anarcho-Syndicaliste.

Le numéro 23 appelle à écarter définitivement l'actuel Secrétaire Général, F Souillot, en proposant des candidatures de « vrais syndicalistes » et non pas de syndicalistes d'opérette, uniquement préoccupés de leur petit confort financier et intellectuel.

Au Congrès de Rouen, nous, anarcho-syndicalistes, avons soutenu la candidature de Frédéric Vuillaume, un militant de terrain qui

accompagne tous les travailleurs, quelques soient leurs statuts, dans leur combat, au quotidien, contre le capitalisme.
Un besogneux de la lutte de classe !
Il ne lâche rien !

Il n'y a pas d'arrangement possible...
C'est comme dans le langage, tu parles
« syndicaliste » ou t'es maqué avec le patronat !

Exemples relevés dans le Bulletin n°23 de prises de parole de F Souillot :

→ « *La situation actuelle rend plus que jamais essentielle la souveraineté industrielle et le patriotisme économique dont les employeurs ne font pas assez preuve.* »

« souveraineté industrielle » « patriotisme économique »... Ça ressemble à une citation d'un chancelier à moustache... production à outrance d'armement, travail obligatoire, pour la patrie !

Une autre :

→ « *À FO, nous ne sommes pas opposés aux aides. La seule chose que l'on dit, c'est qu'il faut qu'elles soient conditionnées.* »

C'est vraiment le mignon du patronat !

Ces deux phrases suffisent à démontrer qu'il n'y a plus rien de syndical dans la maison FO.

Au prochain Congrès Confédéral à Dijon, les militants, les vrais, ceux qui combattent au quotidien pour défendre les droits de tous les travailleurs, vont se redresser.

Qu'ils n'écoutent pas les litanies des « bien-assis », des courtisans de la Confédération, qu'ils montent aux créneaux, se saisissent de la place forte qui n'est en fait plus qu'une coquille vide.

Place aux travailleurs, aux mécréants, aux ubérisés, aux précaires, aux saisonniers,... finis les bien-pensants,... du balai, place à la Chartes d'Amiens et retour aux fondamentaux !

Marc Hébert



Les saisonniers, grands oubliés du syndicalisme

Dans l'indifférence des centrales syndicales, le salarié saisonnier « ubérisé » symbole de la disparition des droits.

Cet été de nombreux jeunes (et moins jeunes) vont commencer une saison. Les saisonniers s'inscrivent dans les travailleurs les plus précaires souvent dans l'indifférence non assumée des syndicats plus occupés à gérer la boutique qu'à s'occuper des précaires de la société. Pourtant par simple souci de transmission, de renouvellement des générations, le syndicalisme devrait prendre à cœur de s'adresser à tous les travailleurs et

s'intéresser à toutes les formes de travail et donc d'exploitation. J'ai été saisonnier dans le tourisme, dans l'agriculture... il y a 30 ans et déjà le droit du travail pointait aux abonnés absents. Les saisonniers sont des travailleurs pauvres et invisibles.

Dans son rapport de 2018, l'Organisation internationale du travail (OIT) évalue à 1,4 milliard le nombre de travailleurs occupant un emploi précaire dans le monde. En France, en 2024, 5,1 millions de personnes sont pauvres. Elles vivent avec moins de 1 014 euros mensuels après prestations sociales pour une personne seule. Sur ces 5,1 millions de pauvres, 2 millions

sont des travailleurs. C'est-à-dire que le fruit de leur travail ne leur permet pas de dépasser le seuil de pauvreté. Ces chiffres de l'INSEE ne rendent pas compte de la pauvreté réelle car différentes choses ne sont pas prises en compte comme le coût de transports, le surendettement, ... Il faut aussi noter que plus de 4 millions de travailleurs sont en dessous de 1100 euros nets par mois. Bref, la pauvreté progresse. La jeunesse qui rentre tardivement dans la stabilité professionnelle (autour de 28 ans) en est la première victime (petits boulots).

Les jeunes forment un des contingents importants des travailleurs pauvres

Pascal Pavageau disait qu' *« Il est tout aussi inconcevable de parler de travail décent lorsque, sous l'effet des pratiques rétrogrades et délétères de quelques multinationales, des catégories entières de travailleurs se voient exclues de la législation du travail et de la protection sociale, ou lorsque la volonté gouvernementale est d'encourager le tâcheronnage en étendant le micro-travail. »*. Nous reviendrons plus tard sur cette notion de micro-travail qui peut être compris comme une forme de sous travail.

Les enfants et les jeunes de 18 à 29 ans sont nettement plus touchés que les autres tranches d'âge, avec respectivement 11,4 % et 10 % de pauvres. Les jeunes sont les plus touchés par la précarisation du travail et les sous-salaires mais ce sont aussi les jeunes qui sont les moins syndiqués dans notre société. Et pourtant *« C'est bien par l'action syndicale, et uniquement syndicale, que les revendications des travailleurs aboutissent et que l'on arrive à contrer les politiques régressives socialement »* nous rappelait le même Pascal Pavageau. À noter le « uniquement syndicale » car c'est là une des raisons de la perte d'influence des syndicats de moins en moins, indépendants politiquement et financièrement. L'augmentation du nombre de travailleurs pauvres est liée à la précarisation du travail : contrats saisonniers, temps partiels, horaires morcelés etc. En raison de l'inflation, un nombre grandissant de personnes employées n'arrivent plus à constituer une épargne et tombent, elles aussi, dans la pauvreté. Plutôt que de casser les pieds aux gens avec des âneries inclusives, du verbiage écolo-citoyen et autres économies

circulaires ou collaboratives, les syndicats devraient axer sur la fiche de paie de tous les travailleurs. Oui mais pour ça... il faut vouloir...

« Résister, Revendiquer, Reconquérir »

L'ambiance c'est plutôt « gérer la boutique, ne pas déplaire et ne pas mordre la main » qui paie... Le problème d'un budget confédéral subventionné à plus de 80% c'est de faire des hommes mous qui veulent juste balancer des mots creux, des suppléments d'âme... donc aller se battre vers les jeunes, intégrer de nouvelles formes de travail, on en est loin, très loin... absence de jeunes, absence de militants et plein de subventions et des journées d'actions. Voilà le pain béni !

De nombreux jeunes diplômés ou non, se retrouvent sur ces travaux saisonniers. Ils sont la variable ajustable de cette suractivité et c'est souvent pour eux une des portes d'entrée dans « le monde du travail ». Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (travaux agricoles) ou des vacances scolaires (tourisme...). Cette variation d'activité doit être normalement indépendante de la volonté de l'employeur. On compte entre 1 à 2 millions de salariés saisonniers sur l'année. 1 million si on prend la signature des contrats saisonniers. Plusieurs types de contrats de travail et de situations de travail sont des emplois saisonniers : le CDD saisonnier, mais également le CDD d'usage, le contrat intérimaire, le détachement, le contrat de vendange, ou même la micro-entreprise... Par ailleurs, certains saisonniers travaillent dans des secteurs d'activités dont l'emploi peut être exercé toute l'année. Il y a un abus d'emplois saisonniers. Le saisonnier est pratique, peu syndiqué, jeune, il est corvéable à merci et mis en concurrence avec des mains d'œuvres immigrés par exemple. 10% de syndiqués chez les salariés dans leur ensemble, entre 2 et 5% chez les jeunes. Très peu de syndiqués chez les CDD et autres contrats précaires. La caractéristique d'ensemble est la vulnérabilité, de nombreux abus ont été constatés mais ce sont des gens sans recours. Cette main d'œuvre est invisible syndicalement. Le peu de moyens de l'inspection du travail et l'absence de volonté syndicale d'aller vers les formes d'emplois précaires livrent ces salariés au bon vouloir de

l'exploitant. Cette première entrée dans le monde du travail est parfois brutale. Du fait de son statut le saisonnier ne touche même pas la prime de précarité.

Syndiquer les travailleurs vulnérables, voire les travailleurs tout court, n'est pas la préoccupation des organisations syndicales.

Les emplois saisonniers sont très nombreux dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de l'agriculture, du tourisme... et les risques professionnels de ces travailleurs, qui varient évidemment beaucoup selon les tâches effectuées et le profil des individus, sont plus nombreux, car les travailleurs saisonniers sont plus exposés aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles du fait de la vulnérabilité de cette main d'œuvre. Ils sont aussi plus exposés aux variations climatiques. Que font les syndicats ? Rien ou presque, un commentaire de temps en temps, un peu d'information mais finalement peu de chose.

À FO, depuis l'éviction de Pascal Pavageau, personne ne se pose plus la question des autres formes d'emplois. On se réfugie derrière un vœu pieux de « statut des saisonniers » mais comme il est dit en amont rien n'est possible sans rapport de force. Le « statut des saisonniers » c'est un ensemble vide. Un truc pour se donner bonne conscience, faire mine de savoir qu'il y a des travailleurs pauvres. Ici, le rapport de force est dicté entièrement par les employeurs et on ne remerciera jamais assez les fossoyeurs des droits sociaux (Boris Vallaud, François Hollande, Michel Sapin, Emmanuel Macron...) d'avoir détruit l'inspection du travail.

Rien que le retour et l'extension de l'obligation des CHSCT aurait eu un sens... mais pour cela il faut vouloir syndiquer les jeunes travailleurs, les travailleurs précaires. Il faut un syndicalisme de militants et pas un syndicalisme d'adhérents secondaires.

Que peut en avoir à faire un syndicalisme subventionné à plus de 70%, des travailleurs précaires, des travailleurs vulnérables et saisonniers ?

Et pourtant renoncer à syndiquer les formes précaires de l'emploi, c'est renoncer à syndiquer les portes d'entrée de l'emploi des jeunes et des précaires.

C'est donner une image de déserteur. Pourtant si les jeunes ne se syndiquent pas, ils ont plus

confiance dans les syndicats que le reste de la population salariée (60% sans confiance). Ils reprochent aux syndicats selon un sondage cluster pour la CGT de n'être pas en phase avec les préoccupations des salariés. Priorité qu'ils définissent comme : L'augmentation des salaires (26 %), un accès gratuit à la santé et à l'éducation (23 %) ainsi qu'à un logement digne et abordable (23 %). Bref, les préoccupations des salariés jeunes sont les préoccupations des salariés précaires.

Historiquement les maçons de la Creuse

Historiquement parlant, les travailleurs saisonniers ou occasionnels incarnent la précarité de l'existence (bas salaire, difficulté de logement, exploitation). Les sens de « saisonniers » et d'« occasionnels » sont proches dans la réalité sociale (vulnérabilité des situations et peu de droit sociaux) mais pas au niveau géographique : la notion de mobilité apparaît. En effet, une partie du travail saisonnier oblige à des mobilités saisonnières.

Historiquement toujours les mobilités saisonnières sont anciennes, à la fin du XV^{ème} siècle les maçons de la Creuse partent de mars à novembre sur les chantiers de construction partout en France. On les retrouve à Paris, dans le Sud de la France. Les conditions de travail sont dures pour ces expatriés. Ils participent à de nombreux mouvements sociaux. L'un d'entre eux Martin Nadaud*, devenu député, sera à l'origine d'une loi sur les accidents de travail. À cette époque, les syndicats ont vocation à s'adresser à tous les ouvriers saisonniers ou pas, les syndicats vivent des cotisations et pas des subsides de l'État ou d'ailleurs.

Culturellement, les saisonniers s'apparentent à la figure de journalier tel que décrit par John Steinbeck dans *Des souris et des hommes*, il est la figure de la personne obligée de voyager et de se vendre pour vivre voire survivre.

Au États-Unis, on a un mot pour désigner le travailleur migrant qui se déplace de ville en ville pour vendre sa force de travail, on le nomme « hobo ». Leur développement est lié au développement des trains, leurs trajets se font en fonction des saisons. Pour finir, on peut aussi parler de ces paysans savoyards devenus colporteurs saisonniers. La logique du saisonnier répond toujours à un manque de revenu.

C'est cette logique qui est en œuvre aujourd'hui. Celle d'une captation du capital par peu et une logique de survie pour les jeunes générations.

Vers l'ubérisation du travail saisonnier

Micro-travail veut dire sous-travail ou travail ubérisé. Une partie du travail saisonnier notamment dans l'hôtellerie, dans la restauration, dans les services (le ménage), les transports subit une forme d'ubérisation. Une partie du travail saisonnier se retrouve encore plus précaire et sans droit que les « contrats d'emploi saisonnier ». Cette partie se retrouve privée du statut de salarié sans perdre la subordination, indépendant sans être patron. Le tourisme des uns, parfois de luxe, se fait sur la misère des autres qui sont réduits à un statut de semi-indépendant esclave de plateforme numérique. Dans notre monde, le numérique est une aliénation au sens strict. Une drogue et une soumission. Derrière le concept très creux d'économie collaborative porté par des nouveaux modernes se cache la mise en place d'esclaves de plateformes privés des droits élémentaires du code du travail (protection, amplitude, durée du travail, protection sociale...). L'ubérisation est la remise en cause de la relation traditionnelle du travail par la mise en relation directe des clients et des prestataires, via des plateformes numériques. Les plateformes s'engraissent financièrement sur des milliers de personnes qui pour une course en voiture, une chambre, des heures de ménage et autres, se voient payer à l'heure. Cette méthode est en partie liée à l'économie collaborative qui se présente sous les oripeaux de la vertu via le « consommer autrement » très en vogue chez les dits écologistes. Pour donner un exemple, on rentre en relation avec un propriétaire pour une location dans une station de ski via une plateforme, on est transporté vers cette station via une plateforme, un livreur de pizza nous livre via une plateforme, le ménage de l'appartement est fait en fin de séjour via une plateforme... Le domaine du micro-travail est le domaine de l'esclavage. On est très loin du « travailleur libre dans l'atelier » décrit dans certains textes anarchistes, on est dans « le travailleur esclave de l'atelier » via des plateformes numériques.

L'ubérisation du travail n'est pas récente. Elle progresse depuis les années 2000. Pascal

Pavageau est l'un des rares syndicalistes à s'être intéressé à cette question de manière pertinente et sur la nécessité d'ouvrir la syndicalisation à un travail en mutation, en miettes disent certains. En 2016, le député LREM Aurélien Taché proposait « des chartes sociales » pour « imaginer des solutions pour ces travailleurs attachés à l'indépendance de leur statut mais qui réclament davantage de protection », il y voyait le moyen de requalifier des travailleurs ubérisés en salariés. Outre que les « chartes sociales » c'est du flan, on peut noter que le député est aujourd'hui à la LFI, les députés changent de crèmerie mais pas de refrain. Seul les travailleurs peuvent donner des droits aux travailleurs et ce n'est certainement pas avec la boutique FO actuelle que l'on va dans ce sens. On est dans un délitement. On n'est pas dans une adaptation nécessaire aux nouvelles formes de travail pour créer la possibilité d'un syndicat moderne qui n'a pas perdu sa volonté de revendiquer, on est dans la gestion de boutique par les bureaucrates devenus les auxiliaires des politiques, des partenaires sociaux comme on dit ou des corps intermédiaires. Donc s'intéresser aux mutations du travail et les prendre en compte pour syndiquer les jeunes, comme on a syndiqué les « maçons de la Creuse à une époque » et bien ce n'est pas l'objectif des syndicats qui organisent des journées d'action sans perspective, des actions sans lendemain et signent des tracts unitaires sans revendication en écriture inclusive. Qui peut croire encore à cette mauvaise farce ? De Pelloutier à Bothereau et de Bothereau à Blondel, chacun peut voir le chemin parcouru. Aujourd'hui, quel est l'objectif de Frédéric Souillot ? Préparer la retraite à 70 ans ? En tous cas, la logique actuelle de FO n'est pas un syndicat de militants indépendants adapté aux mutations du travail et aux enjeux de notre époque. Son but n'est pas de syndiquer tous les travailleurs dans le respect de leurs différences et de les porter vers le mieux par des revendications matérielles. Prendre en compte les jeunes travailleurs précaires, saisonniers ou ubérisés, c'est prendre en compte le monde du travail réel et pas le monde fossilisé qu'il y a dans la tête des permanents syndicaux POI plus attachés à leur place qu'à mobiliser le monde du travail. Cet été, un mouvement d'ampleur des saisonniers ?

Samuel

*né le 17 novembre 1815, mort le 28 décembre 1898.

Attaque de FO contre un syndicat Force-Ouvrière !

Graves attaques sur le syndicat Force-Ouvrière Conseil Régional Franche-Comté Bourgogne pour essayer de le faire taire

Notre syndicat de base Force-Ouvrière Conseil Régional Franche-Comté Bourgogne est un syndicat libre, indépendant, combatif et revendicatif qui est né à la suite de la décentralisation.

Auparavant les agents des lycées et des collèges étaient dans les syndicats SNFOLC des professeurs.

Notre syndicat intervient sur huit départements : Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne, Nièvre où sont implantés, sur 128 lycées, 3000 agents, sans oublier les 1000 agents du siège qui sont eux sur Besançon et Dijon.

C'est pourquoi nous sommes présents dans tous les conseils médicaux de tous ces départements pour défendre, avec détermination, les dossiers de reconnaissance de maladie professionnelle, d'accident du travail des agents ou encore éviter leur mise en retraite d'office.

Comme nous sommes un syndicat combatif, revendicatif et de lutte de classe, nous sommes de tous les combats aussi bien pour défendre le service public, les salariés du privé dans tous les départements qui composent cette grande région. C'est pourquoi nous avons manifesté lors de la venue de plusieurs ministres et même du Président de la République en 2023, pour leur faire entendre, nos revendications légitimes.

Ces actions m'ont malheureusement occasionné plusieurs arrestations avec garde à vue abusives, comme ça a été encore le cas récemment le 17 mars 2025 lors de la visite de la Ministre du Travail à Besançon.

Devant cette grave entrave au droit de manifester, notre syndicat a porté plainte pour dénoncer cette nouvelle arrestation totalement abusive et cet acharnement politico-judiciaire qui est une dérive autoritaire très inquiétante du pouvoir. Elle va s'accélérer avec la mise en place de la loi narco-trafic ou encore la généralisation des caméras de vidéo-surveillance algorithmiques, couplées à la reconnaissance faciale pour surveiller les contestataires et les

militants revendicatifs qui dénoncent la politique du gouvernement.

Je voulais tout de même préciser que ces 11 gardes à vue avec 177h de privation de liberté, ces 6 procès et ces 21 amendes à 135 euros, sont arrivés lors de manifestations ou d'actions totalement pacifiques, contrairement à ce qu'a dit Frédéric Souillot Secrétaire Confédéral pour essayer de me discréditer.

Malgré ces faits très graves, nous n'avons eu aucun soutien de la Confédération ni de l'Union Départementale, pour quelles raisons ? Nous ne le savons pas ?

seule la Fédération a fait un communiqué de soutien lors de mon arrestation du 16 mars 2024 et l'Union Départementale m'avait soutenu au moment de mon arrestation lors de la réforme des retraites.

Pourtant notre syndicat se bat contre toutes les mesures d'austérité imposées par le gouvernement comme : les suppressions de postes, l'instauration des jours de carence avec la baisse de 10% du traitement en cas d'arrêt maladie ordinaire. Nous avons fait reculer le Conseil Régional, grâce à notre mobilisation et celles des personnels, sur des projets de fermetures de lycée comme celui du lycée Forestier d'Etang-sur-Arroux dans la Saône-et-Loire.

Cette ligne syndicale combative et revendicative attire toujours autant de nombreux nouveaux adhérents. Ainsi, notre syndicat est devenu incontournable au Conseil Régional puisque beaucoup d'agents, de toutes catégories, font appel à nous pour défendre leur droit et porter leurs revendications légitimes.

Actuellement, nous avons des adhérents dans tous les départements de cette grande région, alors qu'avant la fusion des régions il n'y avait aucun syndicat Force-Ouvrière Conseil Régional Bourgogne contrairement aux autres syndicats du Conseil Régional comme la Cgt, la Fsu, la Cfdt et l'Unsa.

Pourtant aujourd'hui, notre syndicat de base combatif, revendicatif, libre et indépendant est en danger.

Comme vous le savez, nous subissons depuis plusieurs années des attaques, des pressions de toutes parts pour essayer de nous faire taire.

Mais cette fois ce n'est ni le gouvernement, ni le Conseil Régional, ni les forces de l'ordre, c'est à l'intérieur même de Force-Ouvrière, au niveau national et départemental, que fusent les coups bas.

En effet depuis le début de cette année les 8 unions départementales Force-Ouvrière que composent la région Bourgogne Franche-Comté, se sont réunies pour nous envoyer un courrier pour nous informer qu'elles ont saisi la commission de conflit de la Fédération. Elles nous reprochent le positionnement de notre syndicat et le montant de nos cotisations qu'elles jugent trop faible (pas assez de timbres par cartes) et mes interventions qualifiées de politique.

Encore plus grave, du jamais vu, certaines Unions Départementales de Force-Ouvrière, dont la nôtre, oui la nôtre mes camarades, nous font un chantage en refusant de valider notre commande de cartes et de timbres pour 2025.

La CE de l'UD du Doubs n'a jamais été consultée ? Cette décision autoritaire est totalement contraire aux valeurs du syndicalisme et elle va à l'encontre de la démocratie Ouvrière ! En attendant cet abus de pouvoir, nous empêche actuellement de fournir les cartes et les timbres à nos adhérents et perturbe fortement le fonctionnement de notre syndicat.

On nous menace même de ne pas pouvoir participer au prochain Congrès Confédéral à Dijon au mois d'avril 2026.

Alors pourquoi un tel acharnement puisque nous ne sommes pas les seuls à ne pas mettre les douze timbres sur nos cartes ? Nous en avons expliqué, largement, la raison historique de cette situation !

Serait-ce une façon de nous faire partir de Force-Ouvrière avant les prochains congrès ??? De quoi ont-ils peur ???

Ou peut-être que le secrétaire Général de notre Confédération veut nous faire payer ma candidature et notre intervention au dernier Congrès Confédéral de Force-Ouvrière ?

Ou encore, c'est notre liberté de parole qui visiblement gêne la bureaucratie syndicale ! Elle veut garder le pouvoir à tout prix et conserver les avantages qui vont avec au détriment des syndicats de bases.

Ou peut-être, est-ce notre dernier courrier adressé à Frédéric Souillot du 24 mars 2025, pour dénoncer le communiqué qu'il a signé avec le patronat, insulte à l'indépendance de Force-

Ouvrière et à la Charte d'Amiens, où nous exigeons qu'il rende son mandat ?

Visiblement nous n'avons absolument pas les mêmes priorités qu'eux et nous préférons nous concentrer sur la lutte contre les attaques de nos employeurs et du gouvernement. Mais en tout cas, qu'on se le dise, notre syndicat ne se laissera pas faire et mènera cette nouvelle bataille jusqu'à la victoire.

Pourtant l'heure est très grave, Macron et son gouvernement fantoche, issu de la dissolution, continuent de porter des coups violents à la classe Ouvrière pour en finir une bonne fois pour toutes avec notre modèle social à la française. Ils veulent en terminer avec le statut protecteur de fonctionnaire, pour accélérer le démantèlement de nos services publics, afin de les vendre au privé.

Ils veulent aussi nous faire porter la responsabilité du déficit qu'ils ont créé et aggravé depuis le début du mandat de Macron, pour nous faire travailler toujours plus et plus longtemps.

Ils savent que bon nombre de salariés seront en arrêt de travail et n'arriveront jamais à l'âge légal de départ à la retraite qui aujourd'hui est à 64, voir 66 ans et demain, si nous n'agissons pas, à 70 ans.

C'est pour cette raison qu'ils baissent les indemnités journalières des arrêts maladie et dans le même temps baissent de 10% le traitement des agents publics par jour en cas d'arrêt maladie ordinaire.

Dans le même temps les licenciements et les suppressions de postes s'enchaînent, impactant tout le tissu social et laissant de nombreuses familles dans la misère.

Sans oublier que Macron et son gouvernement nous plonge dans une économie de guerre où la priorité n'est absolument pas de répondre aux revendications salariales et sociales, bien au contraire, mais plutôt à réarmer la France.

Alors mes camarades, il est encore temps d'agir, de sortir de ce dialogue social d'affichage qui mène à notre perte, et de revenir aux fondamentaux du syndicalisme de lutte de classe comme l'ont fait nos anciens, afin d'imposer le rapport de force dans la rue, par la grève et les actions revendicatives pour bloquer le pays, afin de combattre ensemble cette politique mortifère.

Il en va du devenir de notre société et de l'avenir de nos enfants.

Frédéric

Ni droite, ni gauche, troisième voie

Il ne s'agit pas d'un slogan de la campagne électorale d'E Macron en 2017, mais d'inscriptions de groupes se réclamant du fascisme qui fleurissaient sur les murs de nos villes avant la campagne promotionnelle lancée par F Mitterrand en faveur du Front National.

Le terme de fascisme est utilisé très fréquemment pour désigner tout ce qui peut nous sembler autoritaire ou coercitif. Mot riche en connotations mais en perte de sens.

À force de galvauder ce terme, on s'empêche de comprendre comment le fascisme naît et on se met en danger d'en subir un avatar.

Bien sûr, le fascisme fut anti-communiste. Bien sûr, le fascisme recruta la petite et moyenne bourgeoisie lorsqu'il fut au pouvoir. Bien sûr, le fascisme, comme le nazisme obtinrent le soutien du grand capital. « le *stato totalitario mussolinien* est repris dès 1932 par le juriste allemand Carl Schmitt devant l'"Union au long nom", aréopage de grands industriels allemands, qui, convaincus que l'« État total » (*der totale Staat*) leur ouvre les meilleures perspectives, vont convaincre Hindenburg de confier le pouvoir à Hitler. »¹

Par contre le fascisme à ses débuts (avant l'alliance avec le nazisme) n'était pas antisémite. « Et si certains fascistes italiens pratiquent un antisémitisme militant, les juifs fascistes ne se comptent plus en Italie ; leur pourcentage au sein du mouvement est même très supérieur à ce qu'il est dans la population »².

Les fondateurs du fascisme n'étaient pas d'extrême droite, mais des militants révolutionnaires.

« le fascisme puise un peu partout : chez Nietzsche, chez Bergson, mais aussi chez Taine, un historien foncièrement conservateur, chez Renan, un soi-disant libéral, chez Sorel et chez

tous ceux qui, imprégnés de Marx, entreprennent une autre lecture de sa philosophie. Faut-il s'étonner, alors, que le fascisme compte parmi ses pères fondateurs et penseurs autant d'hommes issus de la gauche ? Outre Sorel, citons quelques grandes figures du mouvement ouvrier italien (Arturo Labriola, Michèle Bianchi et, venu d'Allemagne, Robert Michels), Mussolini, mais aussi Henri de Man, Mosley et Marcel Déat. Voilà des hommes qui sont restés révolutionnaires, alors que le prolétariat cessait de l'être. Et c'est dans la nation qu'ils ont trouvé un nouveau levier au service de la révolution, capable de mettre à bas l'ordre établi. »³.

« Au tournant du siècle, la révision anti-matérialiste du marxisme et le refus d'une conception utilitaire de la société rencontrent le nationalisme organique : de cette fusion naît le fascisme. »⁴

Au commencement était le Verbe ... de Sorel

« Georges Sorel (1847-1922) avait reconstruit, à partir du marxisme, tout un système de pensée qui empruntait à Nietzsche (la révolte contre la modernité) aussi bien qu'à Bergson (l'anti-cartésianisme)⁵. »

Il approuvait Bernstein contre Kautsky auquel il reprochait son immobilisme . Il voulait une révision du marxisme.

« *La décomposition du marxisme*, tout en jouant sur l'ambivalence du mot « décomposition » pour mieux flétrir l'orthodoxie envahissante, n'est absolument pas un texte où Sorel dissèque en croque-mort un corps décomposé au sens de défait, gâté, putréfié et donc condamné ; mais, comme l'avaient bien compris les syndicalistes révolutionnaires à l'époque, dans lequel Sorel opère un désassemblage des composantes doctrinales du marxisme et une « épuration » de ce qui paraissait dépassé, et ce au profit des aspects marxistes les plus vivants incarnés, aux

¹Wiktionnaire

² Zeev Sternhell, Mario Sznajder, Maia Ashéri *Naissance de l'idéologie fasciste*. Folio 1989.p20.

³ Zeev Sternhell in l'Histoire N°162 janvier 1993.

⁴ Ibid

⁵ Ibid.

yeux de Sorel, par le syndicalisme révolutionnaire. »⁶

Sa révision du marxisme réinterprétait la notion de « lutte de classes » et privilégiait le concept de mythe au détriment du matérialisme. Il voulait une révolte contre le rationalisme et l'instauration d'une civilisation héroïque sur les ruines d'une civilisation basement matérialiste.

Son disciple « Berth était engagé dans le combat socialiste. Journaliste associé au *Mouvement Socialiste* dans lequel il écrivit de 1899 à 1908, il commença son itinéraire en se réclamant d'un socialisme purement marxiste mais qui apparaissait déjà comme très original. (*Dialogues Socialistes, La politique anticléricale et le socialisme*, 1903). Il connut Sorel au *Mouvement Socialiste* et, dès cette époque, il en fit son maître absolu pour le suivre par la suite dans toutes les variations de sa pensée. Jamais on ne put noter une divergence de vues entre Sorel et Berth. En 1908, fort de sa connaissance de Proudhon, de Marx et de Sorel, il publia son principal ouvrage politique, *Les nouveaux aspects du Socialisme*. Dans ce livre, le syndicalisme révolutionnaire (dont Berth se réclamait) est présenté comme l'authentique mouvement prolétarien par une double opposition au guesdisme étatique et réformiste et à l'anarchisme individualiste et décadent »⁷.

Berth renia la démocratie au nom de la lutte des classes : « La démocratie pervertit la notion de lutte de classe en un antagonisme de classe » (« La monarchie et la classe ouvrière », 1914, article des *Cahiers du Cercle Proudhon*) »⁸
Il s'enthousiasma pour la révolution bolchevique et adhéra au PCF en 1920.

Mussolini, le révolutionnaire

Militant socialiste révolutionnaire dès 1902, Mussolini rencontra Angelica Balabanova⁹ à

6 Gianinazzi Willy. Georges Sorel, *La décomposition du marxisme*. In: *Mil neuf cent*, n°9, 1991. Les pensées réactionnaires. pp. 175-176.

7 <https://maitron.fr/berth-edouard-berth-camille-dit-edouard-darville/>, notice BERTH Édouard [BERTH Camille dit Édouard DARVILLE] par O. Cazeaux, version mise en ligne le 3 novembre 2010, dernière modification le 17 février 2025.

8 Ibid.

9 Elle devint secrétaire du mouvement Zimmerwald puis première secrétaire de l'Internationale Communiste. Ce fut elle qui obtint de Lénine l'autorisation de quitter le territoire

Lausanne en 1904. Pendant plusieurs années ils poursuivirent une relation, pas seulement politique, au sein du PSI où ils incarnaient l'aile révolutionnaire du parti. Lénine demanda à Balabanova d'améliorer la formation marxiste de Mussolini. Quand ce dernier devint le rédacteur du journal « *Avanti!* », organe du parti socialiste, il demanda qu'elle en soit co-rédactrice.

Le syndicalisme révolutionnaire est né en Italie suite à la grève nationale de septembre 1904. Ses militants, de tradition marxiste, constituèrent le courant de gauche du Parti Socialiste Italien jusqu'à leur départ en 1907. Ils quittent aussi la Confédération Générale du Travail (CGdL) aux mains des réformistes en 1912 et fondent l'Union Syndicale Italienne avec les anarcho-syndicalistes.

Le 7 octobre 1914, Libero Tancredi et d'autres représentants du syndicalisme révolutionnaire comme Filippo Corridonni et Cesare Rossi signent l'appel du Faisceau révolutionnaire d'action internationaliste, ce manifeste vise à rassembler les éléments de la gauche radicale favorable à l'entrée en guerre de l'Italie contre les Empires centraux réactionnaires et cléricaux « volonté, notamment chez les syndicalistes et socialistes révolutionnaires, de préparer techniquement le prolétariat au combat et de forger ainsi en son sein une élite révolutionnaire et combattante »¹⁰

Les syndicalistes révolutionnaires qui avaient rejoint l'USI, furent mis en minorité en tant qu'« interventionnistes » au congrès de Parme en septembre 1914. Ils en furent exclus en 1915 et 1916 par les anarcho-syndicalistes (Armando Borghi) et les autres « neutralistes ». Ils constituèrent l'Union Italienne du Travail (UIL). « Jusqu'en 1921, son programme entend réduire le rôle de l'État, dissoudre les sociétés

soviétique pour Emma Goldman et Alexandre Berkman. Autorisation qu'elle eut du mal à obtenir pour elle-même. Elle fut exclue du PC en 1924.

Dans ses mémoires, publiées en 1938, elle note : « Il [Mussolini] hait les classes dirigeantes, la monarchie et l'Église, presque autant que lorsqu'il les combattait ouvertement ; et il n'ignore pas non plus qu'elles se méfient de lui. Après avoir été leur jouet, il est devenu leur maître. » Angélica Balabanova *Ma vie de rebelle* Balland 1981 p.301.

10 Pierre Milza / Serge Berstein *Le Fascisme italien*. Seuil 1980. p169.

anonymes, empêcher les spéculations boursières, assurer la distribution des terres aux paysans et la gestion ouvrière des entreprises. »¹¹

Antinationaliste, antimilitariste, internationaliste quand se déclencha le conflit européen, Mussolini se déclara tout de suite partisan de la neutralité absolue. Quelques mois plus tard, cependant, dans le courant de l'automne 1914, il se convertit à l'interventionnisme, considérant que la guerre était nécessaire pour abattre le militarisme et l'autoritarisme des Empires centraux et créer les conditions d'une révolution sociale.¹² Il dut démissionner de la direction d'« Avanti » puis fut exclu du parti socialiste. « Mussolini ne signe pas le manifeste¹³ mais sa parution l'incite à faire connaître sa propre opposition à la neutralité car cette initiative était de nature à faire pièce à son influence au sein de l'ultragauche interventionniste. »¹⁴

Pendant la guerre de 1915-1918, tandis que le mot d'ordre du parti socialiste était : « ni adhérer, ni saboter », Mussolini avait revendiqué le caractère révolutionnaire de la guerre, jusqu'à y voir un grand mouvement de conquête sociale :

« Si la révolution bourgeoise de 1789 – qui fut à la fois révolution et guerre – ouvrit les portes et les routes du monde à la bourgeoisie qui avait fait son long et séculaire apprentissage, la révolution actuelle, qui est aussi une guerre, semble ouvrir les portes de l'avenir aux masses qui ont fait leur dur apprentissage de sang et de mort dans les tranchées¹⁵ ». »¹⁶

« Aux yeux des jeunes révolutionnaires, le « mussolinisme » socialiste était un revitalisant énergique pour le parti, que la politique réformiste avait transformé en « branche

desséchée », diluant la perspective révolutionnaire dans la pratique des revendications économiques, des batailles parlementaires et du compromis avec la démocratie bourgeoise. Mussolini affirmait la nécessité de rendre au parti sa fonction d'avant-garde révolutionnaire, et de nombreux socialistes crurent sincèrement à sa capacité de rénover la politique et l'idéologie du socialisme en un sens révolutionnaire ».¹⁷

« L'ascendance révolutionnaire et de gauche du mouvement fasciste en constitue manifestement le caractère premier et dominant. Cette composante révolutionnaire est la marque de l'action personnelle de Mussolini [...]. Reconnu comme le porte-parole de la fraction révolutionnaire après le congrès de Reggio-Emilie (1912), Mussolini aurait imprimé au parti une politique intransigeante, plus proche des aspirations des masses, dont le succès serait attesté par les élections d'octobre-novembre 1913. La politique menée par Mussolini aurait également permis à cette nouvelle gauche de découvrir son identité, avec le concours, notamment, des syndicalistes révolutionnaires et des méridionalistes. [...] En outre, Mussolini n'aurait pas cessé d'être un socialiste révolutionnaire après son départ du parti. Il aurait simplement mis au premier plan de son action l'interventismo comme un principe idéal et révolutionnaire. Ainsi, contrairement à l'opinion communément admise, qui récuse l'étiquette de socialiste à Mussolini après son expulsion du parti, son itinéraire se situerait pourtant dans ce cadre au moins jusqu'en 1919. Mussolini aurait cherché inlassablement à rassembler dans une perspective de révolution sociale cette nouvelle gauche formée de socialistes, de syndicalistes, de républicains révolutionnaires et d'anarchistes. Ce socialisme-là, révolutionnaire, non encadré par le Parti socialiste italien, est effectivement présent dans les premiers faisceaux de 1919 avec d'anciens compagnons de route, de F. Corridoni et d'A. De Ambris, des socialistes de l'Union socialiste italienne comme Roberto Farinacci, et des

11 Pierre Milza *Mussolini*. Fayard 2007. p177.

12 Emilio Gentile *Qu'est-ce que le fascisme ?* Gallimard 2004 p.26

13 appel du Faisceau révolutionnaire d'action internationaliste

14 Ibid p.174.

15 *Popolo d'Italia* 26 avril 1919

16 Maria-Antonietta Macciocchi *Gramsci et la question du fascisme* in *Éléments pour une analyse du fascisme* (séminaire de M.A. Macciocchi Paris VIII Vincennes 1974-1975 Union Générale d'Édition 1976 Tome 1 p.33

17 Emilio Gentile *Qu'est-ce que le fascisme ?* Gallimard 2004 p.188

républicains révolutionnaires. Il ne saurait par conséquent être confondu avec le nouveau visage qu'arbore le fascisme en 1920 lorsque la jeunesse bourgeoise investit les faisceaux pour armer la contre-révolution préventive, et que s'effectue le revirement conservateur de Mussolini. »¹⁸

Le Fascisme de la deuxième période

Giovanni Gentile se décrit lui-même comme le « philosophe du fascisme », et a en grande partie rédigé pour Benito Mussolini *La Doctrine du fascisme* en 1932.

« Il avait publié en 1899 un travail consacré à Marx [...] Cet écrit attira l'attention de Lénine, qui porte un jugement relativement favorable : « L'auteur, disait Lénine, mentionne certains aspects importants de la dialectique matérialiste de Marx qui échappent ordinairement à l'attention des kantien et des positivistes. »¹⁹

« Les luttes de classe, les luttes syndicales, l'existence même des syndicats, sont considérés dans ce cas comme des indices de décomposition du corps social que le pouvoir se doit de combattre, puisqu'ils sont contre nature (ils constituent une négation de l'unité du vouloir universel et du vouloir individuel).

Tout ce que l'individu veut être, seul l'État le réalise, seul l'État est libre, seul l'État est moral. Son *vouloir* constitue la substance éthique de la société. Dans ces conditions toute association réalisant une coalition d'intérêts (même si elle s'articule sur l'effective division du travail) ne peut que menacer l'unité du corps social, tant qu'elle n'est pas intégrée à cette unité, et n'exprime pas en sa différence, le vouloir unitaire de l'État. Le trade-unionisme repose sur une conception atomistique (et ajoute Gentile, matérialiste) de la société considérée comme un assemblage accidentel d'individus, qui sont des individus abstraits, ou de syndicats qui ne sont eux-mêmes que de pures abstractions.

18 Didier Musiedlak, *Renzo de Felice et l'histoire du fascisme* in Vingtième siècle revue d'histoire Année 1989 N°21

19 Jean Toussaint Desanti *Gentile et les origines philosophiques du fascisme* in *Éléments pour une analyse du fascisme* (séminaire de M.A. Macciocchi Paris VIII Vincennes 1974-1975 Union Générale d'Édition 1976 Tome 1 p.117.

Abstraction qui conduit, ajoute-t-il, « à la guerre de tous contre tous » Seule la corporation fasciste intègre à l'État la société civile qui est sa matière, et compose en une unité systématique et spirituelle les moments nécessaires de la division du travail ».²⁰

Luigi Contu explique le fonctionnement du syndicalisme fasciste. Même structuration qu'en France : syndicats, fédérations, unions provinciales. L'adhésion est libre (sauf pour les patrons) Mais il n'existe qu'une organisation constituée de « neuf confédérations nationales, à savoir : quatre de travailleurs, quatre de patrons et une des professions libérales et des artistes. »²¹

En cas de désaccord dans une négociation ou « une agitation ouvrière pour revendiquer un droit lésé²² », le ministère des Corporations intervient. Si le désaccord persiste, dans le régime syndical libre « on déclenche une grève qui, la plupart du temps et dans les circonstances les plus favorables, se résout sans qu'il y ait ni vainqueurs ni vaincus. Il arrive même, je crois, et peut-être un peu trop souvent, que la bataille engagée laisse sur le carreau deux vaincus ».

« En Italie, on procède de tout autre façon. On recourt à ce que nous appelons la Magistrature du Travail. C'est à cet organe, par sa nature même absolument objectif et indépendant, qu'incombera le soin de résoudre la controverse, en toute impartialité. »²³

On est bien loin de l'Action directe autrefois préconisée.

Le syndicat est intégré à l'appareil d'État « du haut en bas de l'édifice constitutionnel de l'État italien, le syndicat est partout présent »²⁴.

« nous estimons que nous n'aurons pas atteint les buts que nous nous proposons tant que le travailleur n'aura pas été libéré de sa position de salarié. Étant donné que le travail est un

20 Ibid p.125.

21 Contu Luigi. *Le mouvement syndicaliste en Italie*. In *Politique Étrangère*, N°1-1938 p.53

22 Ibid p.55

23 Ibid p.56

24 Ibid p.56

élément de la productions un élément que rien ne saurait substituer, il est naturel et évident qu'il soit appelé à participer, d'une façon concrète, aux profits de la production, dans une mesure qui dépendra de l'importance sociale et économique de son apport »²⁵.

Le fascisme est installé. L'État totalitaire est en place. Les lois raciales seront proclamées le 18 septembre 1938.

Les militants qui ont participé à l'instauration du fascisme étaient des militants révolutionnaires, et non un regroupement de catholiques intégristes, d'anciens du poujadisme et de nostalgiques de l'OAS. Pour avoir organisé des grèves, des insurrections ouvrières, ils ont enduré l'emprisonnement, l'exil, la répression policière ...

Différentes raisons expliquent leur fourvoiement :

- Le rejet du rationalisme et du matérialisme au profit du mythe considéré comme une force motrice (aspect religieux).

- La lutte contre le libéralisme politique, sans s'attaquer au libéralisme économique considéré comme étant nécessaire au développement de la lutte révolutionnaire (idéalisme).

- L'abandon de la lutte des classes en faveur de la lutte des « producteurs » opposés à ceux qui ne produisent pas, les « parasites » (marchands et financiers) et donc la mise en place du corporatisme et de l'intégration du syndicat à l'appareil d'État.

- Le rôle dirigeant d'une élite ouvrière.

Certains fascistes de la première heure devinrent des militants anti-fascistes tels Alceste de Ambris et son frère Amilcar responsables des chambres du travail de Parme et de Mirandola. Ils participèrent à la défense de Parme contre les chemises noires avec les Arditi del Popolo et la Légion Prolétarienne. Alceste organisera à Paris des coopératives ouvrières pour aider les réfugiés politiques italiens, Amilcar rejoindra le

parti fasciste au pouvoir en soutien à sa politique sociale.

L'Église catholique

On ne peut aborder le fascisme sans citer l'opinion de Pie XI exprimé dans l'encyclique *Quadregesimo Anno* (15 mai 1931), texte qui se passe de commentaires:

« 98. Récemment, ainsi que nul ne l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et corporative d'un genre particulier. L'objet même de notre encyclique nous fait un devoir de la mentionner et de lui consacrer quelques réflexions opportunes.

99. L'État accorde au syndicat une reconnaissance légale qui n'est pas sans conférer à ce dernier un caractère de monopole, en tant que seul le syndicat reconnu peut représenter respectivement les ouvriers et les patrons, que seul il est autorisé à conclure les contrats ou conventions collectives de travail. L'affiliation au syndicat est facultative, et c'est dans ce sens seulement que l'on peut qualifier de libre cette organisation syndicale, vu que la cotisation syndicale et d'autres contributions spéciales sont obligatoires pour tous ceux qui appartiennent à une catégorie déterminée, ouvriers aussi bien que patrons, comme sont aussi obligatoires les conventions collectives de travail conclues par le syndicat légal. Il est vrai qu'il a été officiellement déclaré que le syndicat légal n'exclut pas l'existence d'associations professionnelles de fait.

100. Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier et, ainsi que de vrais et propres organes ou institutions d'État, dirigent et coordonnent l'activité des syndicats dans toutes les matières d'intérêt commun.

101. Grève et lock-out sont interdits ; si les parties ne peuvent se mettre d'accord, une magistrature arbitrale intervient.

102. Pas n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'ayons décrite : collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale.

103. Mais pour ne rien omettre en une matière si importante, tenant compte des principes généraux ci-dessus invoqués et de ce que Nous

²⁵ Ibid p.58

ajouterons à l'instant, Nous devons dire cependant qu'à Notre connaissance il ne manque pas de personnes qui redoutent que l'État ne se substitue à l'initiative privée, au lieu de se limiter à une aide ou à une assistance nécessaire et suffisante. On craint que la nouvelle organisation syndicale et corporative ne revête un caractère exagérément bureaucratique et politique, et que, nonobstant les avantages généraux déjà mentionnés, elle ne risque d'être mise au service de fins politiques particulières, plutôt que de contribuer à l'avènement d'un meilleur équilibre social. »²⁶

« L'État doit aider les autres collectivités à vivre, non les réduire ou les détruire. C'est l'affirmation

26 <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/les-textes-officiels/196-quadragesimo-anno#Text>

expresse de ce qu'on nommera "principe de subsidiarité" : l'autorité centrale doit laisser les collectivités inférieures agir chacune selon ses attributions, car elles sont plus efficaces, plus libres, plus proches des besoins, et meilleures éducatrices des hommes aux responsabilités. À l'État de diriger, de stimuler, de surveiller, non d'étouffer. Les commentateurs verront volontiers dans l'accent mis sur ce "principe de subsidiarité" une limitation à l'étatisme fasciste »²⁷.

Christian Joyeux-Bouillon

27 Sicard, Germain. « Le rôle de l'État selon les "Encycliques sociales" ». *Mélanges Germain Sicard*, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2000



Retour sur les fondamentaux,

La Charte d'Amiens, c'est toujours tout ou rien !

**Article intemporel hélas toujours d'actualité,
La preuve par les faits.**

Il ne faudrait pas croire que nous prenons plaisir à critiquer systématiquement la confédération Force ouvrière ou/et d'ailleurs toute OS se revendiquant de la lutte de classe – ou encore toute OS qui pourrait se revendiquer de sa liberté et de son indépendance...

D'autant qu'en tant qu'anarcho-syndicalistes, ce qui nous différencie des anarchistes pouvant éventuellement taper systématiquement sur les

syndicats en tant que bureaucraties avérées, c'est que, dans le plus grand respect d'un Fernand Pelloutier et de ses compagnons de combat aux origines du syndicalisme, nous avons en quelque sorte répondu, nous aussi, à sa Lettre aux Anarchistes – certes plus de cent ans plus tard, mais personne n'ayant encore jamais maîtrisé quoi que ce soit dans sa propre

naissance, il n'y a pas vraiment de quoi culpabiliser d'une telle prise de conscience.

Non seulement, la vraie question à se poser serait plutôt « pourquoi donc critiquons-nous entre autres cette confédération ? », et qui plus est, pourquoi serions-nous systématiquement hostiles à Force Ouvrière ? Un commencement de réponse à ces questions étant, pour la première : « mais dites-moi, cette confédération que nos syndicats constituent et à laquelle nous adhérons, ne s'est pas créée n'importe quand, n'importe comment, ni pour n'importe quoi, et encore moins pour le plaisir de scissionner de la maison-mère CGT » ; et pour la seconde, il suffirait que la CGT-FO renoue avec sa propre histoire et ses principes fondateurs pour que notre esprit critique s'en félicite, la soutienne et porte haut et fort ses valeurs de toujours.

Mais voilà, sans aller jusqu'à citer Shakespeare sur la santé du royaume de Danemark, force est de constater qu'un malaise plus profond qu'on le supposait, s'est installé dans le fonctionnement de notre confédération, un malaise qui repose sur le non-dit, donc sur le « faire comme si », donc sur la mise en place d'un arbitraire non avouable que, jusqu'à présent, la grande majorité des Secrétaires Généraux d'UD et de Fédération composant le Comité Confédéral Exécutif, a préféré ignorer - disons plutôt éviter, au très grand principe mais très ressassé prétexte de la survie de l'Organisation (notre CGTFO).

Sauf que plus on attend, plus on recule les échéances, plus on donne au problème le temps de s'aggraver jusqu'au pire. Cette spirale doit cesser, il en va de la crédibilité de notre discours quotidien auprès des ouvriers et salariés qui nous rejoignent, qui nous font confiance et à qui nous n'avons pas envie de faire avaler des couleuvres.

Le mal dont souffre notre confédération - mais il n'y a pas qu'elle - ne date pas d'aujourd'hui. Il réside dans le fait que nous ne parvenons pas à syndicaliser l'immense majorité des travailleurs, voire que nous syndiquons de moins en moins de salariés. Les raisons en sont multiples et ne reposent heureusement pas que sur les seules organisations syndicales. Mais le fond du problème est là. Dès la création de la CGT, puis dans les années suivantes, ses principaux portes-parole, se considérant comme l'avant-

garde consciente de la classe ouvrière, alertaient déjà sur la nécessité qu'un maximum de travailleurs se syndique. Et à cette époque, l'objectif clairement affiché par les syndicats était de subvertir la société qui exploitait les forces vives à son profit.

De toute son existence, le syndicat n'a eu de cesse de mener des combats revendicatifs et de les gagner, le syndicat n'a eu de cesse d'être toujours plus fort, donc de renforcer son nombre d'adhérents pour gagner les combats de sa classe. Les plus grands moments du syndicalisme de lutte de classe ont été ceux où il a su et pu imposer sa force au camp d'en face, et où il a su et pu bénéficier des adhésions en masse de tous les travailleurs, euphoriques, convaincus que la lutte payait et les amenait à un meilleur monde.

Malheureusement, la fâcheuse tendance de partis politiques dits « ouvriers » voire « révolutionnaires », voire religieux (d'où la CFTC en 1919), à s'emparer de la « gouvernance » des syndicats, tendance déjà bien présente à la naissance du syndicalisme au 19^{ème} siècle, a une bonne part de responsabilité dans la désaffection des travailleurs pour les syndicats par immobilisme tactique lié à la prise en compte de l'intérêt du parti politique, l'ajustement sur une même ligne d'intérêts différents, calcul et réflexion pour y arriver, voire immobilisme tactique.

Malheureusement aussi, le parti cléricale que je viens d'évoquer, est également pour beaucoup dans la désyndicalisation des salariés. À la « stalinisation » de la CGT des années 40, répond la « déchristianisation » de la CFTC dans les années 60, celle-ci, telle une chrysalide, accouchant en 1964 d'une CFDT qui, depuis lors, n'a eu de cesse de « dealer » son double langage jésuitique au patronat preneur et aux salariés ébaubis, carrément subjugués par tant de dévouement à la culture d'entreprise ... le désormais fameux bonheur de travailler tous ensemble, patron, salariés, chacun à sa place pour la bonne marche de cette arche de Noé qu'est l'entreprise ... qui nous a quand même menés droit au manageriat, la pire idéologie en matière d'organisation du travail à tous niveaux de la société, et à ses dégâts « collatéraux » tristement connus pour casser les salariés par injonctions paradoxales et autres pressions,

amenant les plus « blindés » à l'écœurement, les plus fragiles au « burn out », voire au suicide.

Il en résulte quoi ?

Dans les années 80, la syndicalisation se tasse et ne cessera plus de s'affaiblir.

Cela correspond, dans le camp d'en face, au plein essor de la société de consommation, ses images où s'affiche le bonheur dont on ne peut se passer, et où l'individu devient aussi une image de lui-même, image qu'il se fait de lui au quotidien, tant dans ce qu'il reste de sa vie privée que dans l'entreprise où ne compte plus que l'image qu'il doit donner et/ou que l'employeur lui impose !

Depuis lors, les moyens modernes de séparation des individus, que ce soit au travail, dans la vie sociétale ou dans leur vie privée, n'ont cessé de se développer exponentiellement, jusqu'à ces dernières années où la marginalisation du syndicalisme ne tient qu'à un fil, celui du partenariat social... l'accord Sarkozy/CFDT/CGT sur la représentativité, devenu loi, rendant transparente la trésorerie des O.S, rend donc impossible le bluff sur le nombre des adhérents !

De fait, une confédération comme la CGTFO n'a eu de cesse, lors de la mandature Blondel, puis celle de Mailly, de valoriser le développement de FO, en stimulant les militants de base que nous sommes pour que nous syndiquions plus de collègues sur nos lieux de travail – en jargon: pour que nous « placions » plus de cartes.

Hélas pour FO confrontée à la faiblesse du nombre de ses adhérents, deux sources de revenus deviennent prépondérantes : la participation des représentants FO dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux des régions (les CESER), et la Confédération Européenne des Syndicats (la CES) remplaçant la CESL. Ces adhésions forcent FO à la participation, ce qui accentue sa schizophrénie en l'obligeant à « faire comme si » là où elle siège et face à ses adhérents, auxquels elle ne peut que mentir, le plus souvent par omission... Les quelques contacts pris avec des syndicats belges et italiens pour constituer une autre confédération internationale, n'aboutiront pas.

Blondel puis Mailly, conscients des enjeux, avaient bien compris toute l'importance de multiplier les adhésions pour que FO conserve la force que lui avait donné sa liberté et son indépendance.

Par contre, si Mailly, dans ses premiers mandats, faisait encore illusion, la suite, notamment son « mandat de trop » a révélé, a minima la limite de liberté et d'indépendance de notre confédération, plus vraisemblablement, par thinktank interposé et accointances ministérielles, l'inféodation de son S.G. au pouvoir politique.

Sa « retraite » chez Raymond Soubie, homme de couloirs déjà du temps d'André Bergeron, finira de lever le doute : FO n'est plus menée comme une organisation ouvrière mais managée comme une entreprise lambda.

Par contre, la question qui restera en travers de la gorge de nombreux militants et sans réponse, sera de savoir à quel moment JCM a décidé de jouer le jeu du camp d'en face ? Avant ou après les lois El Komri ?!

La question qui se pose pour résumer et essayer de comprendre l'attitude d'un Veyrier hier, et d'un Souillot aujourd'hui.

D'un côté le nombre d'adhérents FO désormais public. De l'autre, la double et paradoxale inféodation d'un exécutif syndical en proie, d'un côté, au partenariat social (l'accompagnement), et de l'autre l'obligation de feindre le respect des deux principes incontournables de FO (la liberté et l'indépendance), donc le mensonge.

Visiblement, Veyrier avait choisi d'adopter la posture du technicien confronté à une réalité de terrain hostile, sur un ton de quasi-confesse. Sauf que pour le coup, tout sonnait faux, sa comm' de mobilisation encore plus que le reste : ce 5 octobre de quelle année déjà ? où nous étions invités à nous rassembler, tous ensemble, pour quoi déjà ? Ah oui, pour gagner ! Heu, gagner quoi, déjà ? c'est effectivement une bonne question, nous pouvons nous remercier de nous la poser ! (côté CGT, ce n'était d'ailleurs guère mieux!)

Bref, si nous nous sentons autorisés à appuyer là où ça fait mal, c'est qu'en tant que militants de

base, nous avons quand même l'impression que l'histoire aurait pu être écrite autrement, et que, quelque part – il faut bien des coupables – nous serions les seuls responsables de cette situation ... du fait de n'avoir pas su développer FO comme il le fallait pour combattre victorieusement ceux d'en face et d'en haut.

Ça, d'en-bas, ça passe mal. Pourquoi ? Parce qu'en fait, des « leaders » qui se comportent comme s'ils étaient à la messe, et qui te forcent à sortir le sonotone pour entendre ce qu'ils susurrent sans s'énervier, bien posément comme si on était entre soi, à discuter de choses et d'autres en sirotant une verveine, on n'en a pas vraiment besoin. En face et en haut, côté Etat et Patronat, oui, là, ils apprécient au plus haut point.

Mais nous, pas du tout ! Bothereau était critiquable, mais il savait se fâcher. Bergeron était critiquable, mais ses colères étaient sincères. Blondel était critiquable mais quand il gueulait, même Chirac posait sa bière pour l'écouter. Même Mailly pouvait se mettre en colère. Ne parlons pas de Pavageau, il savait faire ! Mais alors, depuis ... rien, nada, que dalle ! Comment il s'appelle, déjà ?

Et ça ne le choque pas, le monde dans lequel on survit, là ?

D'autant que, si on y regarde bien, plus de 130 ans après la naissance de la CGT, qu'il y a-t-il de si différent dans la lutte à mener aujourd'hui, par rapport à celle que nos anciens ont menée à leur époque ?

Au point où nous en sommes en matière de régression sociale – et dans une sorte de syndicalisme non plus d'accompagnement mais de partenariat, mis à part le décors outrageusement consumériste de plus en plus inaccessible, mis en place par ses créateurs de marchandises et autres fabricants de rêves paradisiaques à bas-coût, qu'avons-nous donc réussi à arracher dont nous pourrions être fiers ?

Ça ne le choque pas, la rapacité du monde capitaliste qui n'a pas de limites, et n'en aura jamais tant que nous n'aurons pas réussi à le juguler puis l'anéantir ?

Ça ne le choque pas, ce monde qui n'en a jamais assez de faire du fric, et qui ne cesse jamais de reprendre systématiquement tout ce qu'il a pu concéder, ici et là, à tous les producteurs de richesse ?

Ça ne le choque pas à en hurler, qu'un salopard comme Sarkozy et tous ceux qui lui ont succédé depuis, aient pu ou osé affirmer que c'était grâce à notre système de protection sociale que nous étions passés à travers les crises dont celle de 2007 ! ... et que la succession continue de la démanteler méthodiquement, notre protection sociale ?

Ça ne le choque pas que ça fasse 55 ans que, d'un président à l'autre, d'un gouvernement à l'autre, des décrets Jeanneney à ceux de Macron, la casse systématique de notre Sécu continue inexorablement ?!

Et ça ne le choque pas, qu'en 68, alors que le pouvoir était quasiment dans la rue, qu'aucune organisation syndicale, pas même la notre, n'ait songé un seul instant à exiger l'abrogation de ces décrets Jeanneney mettant fin à la solidarité entre les caisses – condamnant la Sécu de 45 à la déshumanisation comptable ?

« **Consommez plus, vous vivrez moins** »

Cette sentence « taguée » sur les murs de « 68 » renvoie à la question de savoir ce qu'est la vraie vie. En dénonçant ce mirage du bonheur prodigué par les enthousiastes entrepreneurs de ce nouveau marché, cette affirmation mettait, mine de rien, le doigt sur ce qu'est devenu et devient le réformisme quand il n'est plus porté par, non pas l'utopie, mais par la construction, pièce après pièce, d'un monde d'égalité sociale et économique pour chaque individu.

Le réformisme sans perspective révolutionnaire n'aboutit – c'est tristement facile d'en faire le constat aujourd'hui – qu'au néant de toutes les précarités, des vraies-fausse politiques de l'emploi qui assèchent toutes les caisses de protection sociale, – ça n'aboutit qu'au néant résultant de toutes les casses du service public.

Si nous clamons haut et fort que se revendiquer de la Charte d'Amiens, ça ne consiste pas seulement à ânonner Liberté et Indépendance et choisir entre les deux lignes de conduite

indissociables du militantisme syndical à tenir, mais à réfléchir à leur complémentarité et à la mise en œuvre d'un travail de longue haleine pour les solidariser ;

Et si, encore, nous clamons haut et fort que se revendiquer de la Charte d'Amiens, ce n'est pas non plus par irréalisme, ou parce que nous aurions l'esprit tordu, mais c'est bien parce que force est de constater qu'à présent et depuis déjà quelques années, nos revendications, sauf en de rares exceptions, ne portent plus que sur ce que nous ont repris État et patronat sans que nous soyons capables de les en empêcher, c'est à dire, pour parler vrai, de simples réclamations et sûrement pas des revendications !!!

Yvon Bourhis

L'Anarcho-syndicaliste

Abonnement pour 10 numéros : 40 € TTC.

Abonnement de soutien : à partir de 50 € TTC .

Formulaire d'adhésion sur:

<https://anarcho-syndicalisme.org/>

Par courrier et chèque :

Chèque à l'ordre de :

L'association des Groupes Fernand Pelloutier

adressé à M.L. Pichon

30 rue Edouard Corbière – 29200 BREST

Par courriel et virement bancaire :

Adressé à :

anarcho-syndicaliste@protonmail.com

Virement à destination de :

FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218

CCP: 09998 28D Nantes.



L'I.A. est là

Un article de mon syndicat paru en 2016, que j'ai relu récemment et qui n'avait pas à l'époque attiré mon attention., expliquait le rôle qu'allait jouer dans quelques années l'intelligence artificielle dit IA. Cette innovation datait déjà du début des années 2000 et était utilisé dans nos ordinateurs. Il s'agissait d'une IA que l'on peut qualifier de faible.

En février 2025, les médias ont parlé intensément de l'intelligence artificielle que l'on peut aujourd'hui qualifier d'IA forte. Que l'on soit

pour ou contre : POUR afin de ne pas choquer les moralisateurs qui nous répètent qu'ils ne faut pas être contre le progrès. CONTRE, à cause de ses effets négatifs (escroqueries, perte de liberté). Il va désormais falloir vivre avec ce nouvel outil, s'adapter, se défendre, y compris en utilisant cette nouvelle technique.

En effet l'IA est capable de toutes les arnaques. Par exemple avec ces individus que l'on appelle les « brouteurs » capable de créer une image correspondant au visage et à la voix d'un artiste ou la copie d'œuvres existantes. En ce qui concerne les salariés, il peut être question de suppressions d'emplois. Plus grave, grâce à l'augmentation de la surveillance, il y a une baisse des libertés individuelles et un

renforcement du pouvoir des dictatures. Sans oublier bien sûr la souveraineté militaire avec les Rafale et les drones. Ce qui nous replonge dans le conflit en Ukraine ou dans un autre cadre l'évolution de Daesh. L'impact environnemental n'est pas sans conséquence et provoque une inquiétude croissante. C'était un des thèmes majeurs du sommet international sur l'IA à Paris les 10 et 11 février 2025.

D'ailleurs, l'intérêt du président étatsunien Donald Trump pour le Groenland (refroidissement des serveurs et utilisation des métaux et minéraux stratégiques afin de moins dépendre de la Chine), illustre bien ces préoccupations.

Chaque requête sur Chat GPT, l'IA des États Unis, est dix fois plus gourmande qu'une simple demande sur Google. En langage courant, Open IA consommerait 2,9 Wh d'électricité d'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Le robot conversationnel d'Open IA revendique désormais 300 millions d'utilisateurs hebdomadaires avec environ 1 milliard de requêtes envoyées chaque jour. Il existe des myriades de robots conversationnels, et rien qu'en France, près de 70% des 18-24 ans déclarent utiliser l'IA générative. Avec cette croissance exponentielle, ce chiffre devrait tripler d'ici 2030 pour atteindre 3% de la consommation électrique mondiale, soit 1000TWh. Par ailleurs, les serveurs informatiques et les puces nécessaires à l'IA impliquent l'utilisation des métaux rares dont

l'extraction intensive, notamment en Afrique, repose sur des procédés polluants comme l'a noté l'agence de la transition écologique (ADEME en France). Les trois IA les plus connues, ChatGPT (USA), Deepseek (Chine), MISTRAL LE CHAT (France) vont évidemment entrer en concurrence avec toutes les conséquences que cela entraîne. Le RCT (acronyme de Rôle Contexte Tâche) va définir la structure de notre propre rôle que l'on va demander à Chat GPT d'utiliser pour notre propre demande :

- Défense juridique, établir une solution pour une situation personnelle ;
- En médecine, grâce à l'IA, comment sauver des vies, lutter contre le cancer ou la dépression ? ... La réponse est très vaste. L'Institut Pasteur en deux ans de travail en 3D axa pold a découvert de nouveaux gènes.

Nous assistons donc à une évolution de la civilisation.

Luc Ferry s'interroge : « Grand remplacement ou complémentarité ? ». Faut-il faire une pause pour réguler et prendre le temps de s'adapter ou, au contraire, accélérer pour booster les progrès de l'IA ?

Dans l'idéal, il serait bon de baisser le rythme infernal. Mais concrètement, face au rapport de force mondial des grandes puissances, je doute fort que cela soit réalisable.

Casimir Sochacki

Sommaire

Qui ne dit mot, consent !.....	1
Les saisonniers, grands oubliés du syndicalisme.....	2
Attaque de FO contre un syndicat Force-Ouvrière !.....	6
Ni droite, ni gauche, troisième voie.....	8
La Charte d'Amiens, c'est toujours tout ou rien !.....	13
L'I.A. est là.....	17
Cet étrange M. Macron pourtant si limpide	19
Retraites, augmentation des cotisations,.....	20
Quand l'Église se veut au-dessus des lois d'une République supposée laïque qui lui déroule le tapis ...	
ou la laïcité en danger !.....	22
Il faut arrêter de rester passif pour que cesse cette spirale meurtrière.....	24

Cet étrange M. Macron pourtant si limpide ...

(cet article a également été publié dans le n°25 de Laïcité ! sous ce même titre)

Agnostique (Définitions (Petit Robert))

nom : personne qui professe que ce qui n'est pas expérimental, que l'absolu, est inconnaissable ; sceptique en matière de métaphysique et de religion.

Adjectif : propre, relatif à l'agnosticisme.

- Synonymes de agnostique adjectif et nom : athée, areligieux, incrédule, incroyant, irréligieux, libre penseur, non croyant, sans religion, mécréant (vieilli ou familier)

Emmanuel Macron, agnostique ? Il ne se présente peut-être plus comme tel aujourd'hui, mais il a quand même dû le faire à suffisance pour que cela soit rapporté dans la présentation in extenso que Wikipédia fait de lui en l'équivalent de 54 pages A4, soit 157168 caractères (clin d'œil au maquettiste). C'est la raison pour laquelle, je suis allé chercher les quelques définitions simples du mot agnostique, ci-dessus.

Effectivement, pour celui qu'une crise mystique a orienté, contre l'avis de son père, vers les jésuites pour sa scolarité de la classe de sixième à la première dans l'établissement La Providence d'Amiens fondée par les Jésuites, pour celui qui, en tant que Président de la République française laïque, chef d'un État séparé de(s) l'Église(s) depuis 1905 n'a pas hésité à donner l'accolade au pape (ou pire, la recevoir de ce dernier), récidivant en 2024 à Ajaccio, se positionner devant la Conférence des Évêques de France pour réparer le lien abîmé entre l'Église et la France, a de quoi prêter à réflexion. La loi dite de séparation des Églises et de l'État, qui n'a cessée d'être remodelée depuis le texte initial, aurait-elle du plomb dans l'aile ?

Interdisant à jamais le retour du « tout pouvoir » religieux sur les individus par séparation de l'Église (de toutes les Églises) et de l'État en charge de l'administration de la République,

cette loi a pour son malheur, la malchance d'avoir été promulguée dans une époque où l'Alsace-Lorraine ne faisait plus partie du territoire français, suite à la victoire du Reich allemand de 1870 sur la France du second empire qui lui avait déclaré la guerre, mais aussi suite à l'écrasement de La Commune, le 28 mai 1871. Malheur car le statut de l'Alsace-Lorraine, où l'Église n'est pas séparée de l'État, a été pour ainsi dire le premier coin enfoncé dans le nouvel ordre des choses, permettant en quelque sorte les différentes lois, de 1960 à aujourd'hui, qui viennent relancer le pouvoir de l'Église catholique dans nos institutions, bien évidemment au détriment de celles-ci, notamment celles qui régissent le versant social de la République. Avec la politique « va-t-en guerre » qu'impose Macron un budget « de guerre » au détriment des budgets alloués au progrès social, notamment de la santé et de l'enseignement, amputés comme jamais, c'est le retour au pouvoir du « sabre et du goupillon » qui se complètent l'un l'autre ... donc de la misère et de la pauvreté des classes laborieuses, du racisme et de l'obscurantisme le plus pervers, puisque déguisé en « modernisme » par presque tous les (télé)médias ! Symphonie macabre, le tout orchestré par un M. Macron, sans avoir l'air d'y toucher ... puisqu'il a pour lui le lobby de l'École libre. libre de quoi, au fait ?

« École catholique, deviens ce que tu es ! » avait lancé le cardinal Lustiger aux 800 000 personnes réunies à Versailles le 4 mars 1984 » contre le projet de loi Savary/Mitterand. (cf Le monde Diplomatique d'avril 2025). de lois en lois depuis la loi Debré, cette École l'est fort bien devenue !

Avec le retour en grâce d'une justice ecclésiale indépendante (pourquoi ne pas dire libre, là aussi !)

c'est « la cerise sur le gâteau » qu'offre M. Macron à l'Église catholique et son École. il y a donc du soucis à se faire !

Yvon Bourhis

Retraites, augmentation des cotisations, grève générale interprofessionnelle

Comme on le sait la légitimité démocratique d'un Bayrou, avec ses 36 députés Modem, à être Premier ministre, est nulle. Le suffrage universel est bafoué. Mais cela n'empêche pas Bayrou d'entreprendre des contre-réformes comme s'il avait gagné les élections législatives...tout ça en bon domestique du capital...

Donc on lance une négociation sur les retraites « sans tabou ». Ce que Bayrou nomme « conclave ». Sans doute ne sait-il pas ce que cela veut dire : « assemblée des cardinaux réunis pour élire un nouveau pape ». Du moins cela signifie bien qu'il est plongé, idéologiques parlant, dans l'eau bénite, catégorie Bétharam, sans doute.

En fait de négociation, Bayrou indique dès le début qu'il n'est pas question de revenir sur les 64 ans. Alors, on discute de quoi ? De fait FO et la CGT quittent le « conclave ». Ne reste que la CFDT, représentante de la doctrine sociale de l'Église, et ses satellites.

Début juin, la CFDT sort du bois et propose un « régime à la carte » c'est-à-dire « sans âge légal » de départ. Léon, secrétaire générale de la CFDT ajoute « On a toujours dit la capitalisation, ce n'est pas un tabou. Je suis convaincue, et mon organisation est convaincue, que c'est un enjeu d'épargne d'abord, et d'accès à l'épargne pour toutes et tous. » (Capital du 12 juin).

À moins de nous prendre pour des imbéciles, le régime « sans âge légal » se nomme la retraite par points, massivement rejetée...Et qui garantit une baisse de 20% des retraites dans les pays comme la Suède ! Quant à la capitalisation pour le plus grand bien des compagnies d'assurance, la réponse a toujours été catégoriquement négative.

Au demeurant, le tabou unique en la matière, c'est de faire payer les revenus du capital. Mais la CFDT est clairement à la botte du capital. Ce qui confirme qu'aucune alliance, aucune signature commune ne sont possibles avec cette organisation.

Dans le même temps, le Conseil d'orientation des retraites, qui est un service du Premier

ministre, publie un rapport, dans le cadre du système par répartition, proposant le seul levier de l'âge de départ à la retraite : il serait nécessaire de porter cet âge à 64,3 ans en 2030, 65,9 ans en 2045 et 66,5 ans en 2070.

Dans le même temps, la Cour des comptes publie un rapport :

« Alors que l'équilibre financier du système de retraites s'était dégradé de 2002 à 2010, il s'est depuis progressivement rétabli malgré l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom. En 2023, le système de retraites a été excédentaire de 8,5 Md€... »

Il est précisé : « La Cour a examiné la projection de l'équilibre du système de retraite à l'horizon 2045, les incertitudes devenant trop importantes au-delà ». On aimerait comprendre, car cela revient à dire que les projections du COR à 2070, c'est du pipeau !

Quatre leviers sont examinés par la Cour, dont un départ plus tardif bien entendu. Mais aussi : « Une augmentation d'un point du taux de cotisation apporterait des recettes supplémentaires comprises entre 4,8 et 7,6 Md€ selon les modalités retenues. Enfin, une sous indexation d'un point des pensions sur la base des dépenses de retraites prévues en 2025 représenterait une économie de 2,9 Md€ cette même année. » Baisser les retraites ne rapporte pas grand-chose. En revanche, augmenter d'un point de cotisation est la solution, celle qui depuis l'origine du système par répartition en assure la pérennité...

Et ça, tout le monde le sait.

C'était déjà dans le rapport Moreau de 2013 : « Le Rapport Moreau disait qu'il fallait « tenir compte tant de l'allongement de l'espérance de vie que d'un « environnement économique plus incertain »²⁸. Il décrivait une dynamique qui fait que « la part des dépenses de retraites dans le PIB était de 5 % en 1960 et de 10 % en 1980.

28 Rapport au Premier ministre, Nos retraites demain : équilibre financier et justice, p.7

Elle est aujourd'hui de plus de 13 % »²⁹. Cette part a donc doublé en 20 ans (5 %), pour être nettement freinée ces trente dernières années : seulement 3 %. Il n'y a donc ni raison ni obstacle à décider que cette part cesse d'être à ce point freinée et pour être augmentée de manière significative. Et la solution est bien l'augmentation des cotisations. Sauf que « si les cotisations restent la recette principale, les réformes ont diversifié les sources de financement des régimes »³⁰...

Le Rapport Moreau affirmait: « le recours à l'augmentation des taux de cotisation doit être envisagé. Les cotisations d'assurance vieillesse constituent en effet la ressource principale des régimes. Une augmentation de la cotisation déplaçonnée de 0.1 point par an pendant 4 ans, de 2014 à 2017, partagerait 2,6Mds€ au régime général »³¹. De quel droit se limiter à 0,1, alors qu'il faut et qu'il suffit de calculer la bonne augmentation pour régler le problème de financement...Faute de le faire, le Rapport privilégiait l'augmentation de la durée d'assurance : « de 41,75 ans (pour la génération 1957) à 43 ans (pour la génération 1962) puis à 44 ans (pour la génération 1988), c'est-à-dire de l'accroître rapidement à raison d'un trimestre par génération »³² (un second « scénario » propose un trimestre toutes les deux générations)...Or ce n'est en aucun cas la solution, car le gain « tous régimes est estimé à 800 M€ »³³.

Nous en étions là en 2013...Il suffisait à Hollande et Ayrault de privilégier la hausse de cotisations. Ce qui était aussi un choix de société, de solidarité. Seulement voilà : le syndicat patronal Medef ayant refusé toute augmentation de la part patronale, Hollande s'était couché...Il ne restait plus qu'à faire travailler plus longtemps les travailleurs.

La même comédie se joue aujourd'hui. Le Medef maintient son refus de prise en charge patronale augmentée. Et Macron, Bayrou etc. se couchent. D'où le maintien des 64 ans, voire plus.

Face à cela la politique de la chaise vide par FO et la CGT au conclave est notoirement insuffisante.

Il faut créer un rapport de force. Il passe comme en 1995 par une alliance FO-CGT, sans les bigots du conclave, à commencer par la CFDT. Pour que l'on cesse de faire trinquer les travailleurs, contre l'allongement de l'âge de départ à la retraite, pour la prise en charge par branches de la pénibilité et d'une espérance de vie différente de plusieurs années selon les branches, pour la prise en compte de la situation des femmes ayant élevé des enfants, pour faire payer le capital, seul un rapport de force national les fera reculer. Les retraites, comme la Sécu, ça vaut bien, ça exige une grève générale interprofessionnelle.

E.Morel

L'Anarcho-syndicaliste

Association des Groupes Fernand Pelloutier
Korn an Tan - 640 rt de Lezeret
29810 PLOUMOGUER

Fondateur de publication:

Alexandre HÉBERT

Directeur de publication:

Marc HÉBERT

N° SIREN :

890 475 460 - CPPAP: 1125 P 11527 - ISSN: 0398-6829

publicimo :

codico 04384049 D.T.PR N° 029/21/085-AN

Imprimerie spéciale de l'association :

Groupes Fernand Pelloutier

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale de France

Sites : <https://anarcho-syndicalisme.org>

Contacts: Anarcho-syndicaliste@protonmail.com

29 Rapport, p.22

30 Rapport, p.22

31 Rapport, p.88

32 Rapport, p.94

33 Rapport, p.95

Quand l'Église se veut au-dessus des lois d'une République supposée laïque qui lui déroule le tapis ... ou la laïcité en danger !

Par le père La Mémoire

(Cet article est paru dans le n°25 de « Laïcité », revue du groupe Laïcité et Pensée Libre, sous le titre « Mensonge et hypocrisie au plus haut niveau de l'État et des Institutions »)

Ce n'est certes pas d'aujourd'hui, mais bon ! L'omerta ou la loi du silence, liée à l'irrespect de la Loi et bien évidemment au détriment des victimes, se pratique depuis toujours dans les milieux qui ont quelque chose à cacher. Mais pour que l'omerta fonctionne parfaitement, il faut que du côté Justice ou Légalité, il y ait laxisme ou intérêt quelconque, partagé ou autre.

Avec les violences physiques et/ou sexuelles dans une Église qui a fait le choix du célibat et du silence, pour ses thuriféraires tant porteurs de goupillon que laudateurs de tout poil, il faut aussi qu'il y ait convergence d'intérêts distincts dans les partis concernés.

Et c'est ce qu'il se passe jusqu'à ce que les victimes se rebellent et demandent justice et réparation.

Dans les affaires qui ont éclaté récemment en faisant la Une de la presse et des journaux télévisés, ce n'est pas l'Église catholique et ses principes de moralité et d'abstinence sexuelle qui ont été dénoncés comme aberrations mais des prêtres et des laïcs qui ont échappé à la justice des Hommes et aux tribunaux de la République.

Pour cela et en ce qui concerne la France, et en remplaçant le scandale des soixante dix ans de viols d'enfants et de jeunes filles et femmes (trois viols par semaine et par prêtre ou laïc) à l'époque (~2018,2019) où cette violence n'a plus pu rester sous silence, le pape et le président de la Conférence des évêques ont su

négoier une justice par commissions interposées - la CISE engendrant la CER (Commission d'Évaluation et de Réparation), justice sans jugement des agresseurs, justice parallèle opposée à celle de la République avec un Emmanuel Macron très attentif à ne pas avoir de problèmes avec les religions, et calculateur (selon un historien des religions, Odon Vallet, bien au fait des agissements de l'Élysée en la matière) de ce qui serait le plus à son profit pour éviter que l'électorat catholique n'aille voter « Le Pen » et qu'il bénéficie, en tirant la couverture à lui, d'un second mandat de président.

Avouez que nous sommes loin de concepts tel « la bonté de dieu » et « le bon père machin » avec ses hosties-récompenses à l'aveu de nos péchés ... quand on est baptisé, cela va sans dire !

Donc, pour résumer : Vérités cachées, mensonge et hypocrisie, inhérentes à cette religion catholique, en sont les véritables piliers.

De plus, les victimes qui ont osé avouer le calvaire subi et ses conséquences pour leur vie, ayant fait des émules qui, à leur tour, ont révélé leur martyr, font que du côté victimes, les langues se délient de plus en plus, et par conséquent, côté hiérarchie catholique, la mascarade doit continuer avec toute l'hypocrisie qu'on lui connaît désormais !

C'est ainsi que le président de cette sacrée conférence des évêques, Éric de Moulins-Beaufort, comme s'il était novice en la matière, aurait demandé à la mi-janvier à la justice française, à propos des exactions de l'abbé Pierre, s'il n'y avait pas moyen de lancer « une enquête avec un signalement pour non-dénonciation de viols et agressions sexuelles sur personnes vulnérables et mineurs » ?... (Le Télégramme du 05.02.25) Mais de qui se moque-

t-on ? Comme si ce prélat « débarquait », ne sachant pas que « l'action publique était éteinte par le décès du mis en cause, en 2007, en ce qui le concernait personnellement, et prescrite en ce qui aurait éventuellement pu concerner des non-dénonciations de faits. ».

Comble de l'hypocrisie pure et dure, la Conférence des Évêques de France, jouant la carte de l'innocence à tout prix, alors que la hiérarchie de l'Église de France ne pouvait pas ne pas savoir ... « regrette la décision du parquet », « tout en la comprenant » ! Ben voyons !

Et d'en rajouter côté victimes, bien sûr ! La CEF « exprime sa proximité aux personnes victimes et redit sa détermination à agir pour que toute la vérité soit faite sur les actes commis par l'abbé pierre ».

Autre exemple : « très affecté par ce qui s'est passé, par les souffrances de ces enfants qui étaient venus ici pour être protégés, éduqués » mais auxquels « le contraire est arrivé » : « ils ont été anéantis » a déclaré, mardi, le prêtre Laurent Bacho, 75 ans et ancien vicaire régional des betharramites. » (le Télégramme du 05.03;2025), ça c'est pour les violences physiques et/ou sexuelles pratiquées à Bétharram. Ce vicaire, du temps où il pratiquait, ne s'était rendu compte de rien ? Ne savait rien ? Mais à qui va-t-on faire croire ça, aujourd'hui que les langues se délient ?

Je ne peux clore cet article sans en citer un du Canard Enchaîné du 14 mai (2025). Qui dit Bétharram, dit École privée ou « Libre » et qui dit Bayrou, dit le premier ministre actuel, bien sûr.

Et bien, pour « le fun » et par cette perle découverte par « le volatile », vous apprendrez si vous ne le saviez déjà « qu'une discrète disposition de la loi de finance pour 2025 exonère les établissements privés d'enseignement de toute taxe d'habitation. Ce cadeau représente une subvention cachée d'au moins plusieurs dizaines de millions d'euros pour les 12500 écoles concernées (primaires, secondaires, supérieures), catholiques dans leur écrasante majorité. Les bons pères avaient déjà eu l'occasion de jouir de cette dispense fiscale ... »

Si l'on compte les 7500 établissements privés sous contrat (dixit Le monde Diplomatique d'Avril 2025) à qui l'État verse chaque année, selon différentes sources, entre 12 et 16 milliards d'euros, ce sont 5000 établissements privés hors contrat qui bénéficieront de cette ristourne publique cette année!

Allez savoir pourquoi les enseignants de l'École Publique, Institution de la République, se battent encore et encore contre les fermetures de classes et d'établissements ?

Yvon Bourhis



Il faut arrêter de rester passif pour que cesse cette spirale meurtrière.

L'actualité non relayée par les médias mainstream jugée incompatible avec les intérêts du pouvoir politique et économique fait l'impasse sur des événements contre des citoyens français d'une gravité exceptionnelle. Au nom de la raison d'Etat, nous sommes des proies faciles pour un pouvoir politique qui pratique la chasse à ses opposants, peu importe

que nous soyons syndicalistes, journalistes ou avocats.

Dans la nuit du 22 mars 2025, vers 1h00 du matin, le journaliste Pierre Jovanovic faisait l'objet à son domicile, suite à un appel anonyme concernant une prétendue tentative de suicide, d'une intervention musclée de forces du GIPN et de la BAC, accompagnés des pompiers et de représentants de la Préfecture sans mandat. Il

est fort à parier que si cette scène n'avait pas été filmée et mise sur les réseaux sociaux, cette manigance politique n'aurait pas été démasquée.

Le prétexte invoqué était de le protéger de lui-même par le biais d'un internement forcé en hôpital psychiatrique, pratique déjà utilisée dans le cadre d'un trafic des diplômes dans le sud de la France il y a quelques années.

Il est clair que la sortie du livre sur les responsables de la crise financière en 2008 et de son origine où 30 000 milliards de nos retraites ont été spoliés par les fonds de pensions américains pour payer les retraites des salariés américains est une pierre d'achoppement face à l'effort que le gouvernement et la classe politique comptent nous demander pour les années à venir (1).

Toutes les étapes de la crise sont décortiquées ainsi entres autres, l'action de ce brave Sarkozy qui dans sa grande mansuétude a couvert le scandale de la banque DEXIA (banque franco/belge), emprunt basé sur le cours du Franc Suisse au détriment des collectivités et des citoyens français...

Dénoncer une politique mortifère peut s'avérer mortel, c'est la leçon que retiendra l'avocat Juan Branco suite à la tentative d'empoisonnement dont il a fait l'objet dernièrement.

Intégrité maintes fois assumée lors du mouvement des gilets jaunes où des citoyens furent victimes de violences policières émanant du pouvoir politique, puis en assurant la défense de Ousmane Sonko (prisonnier politique incarcéré) qui deviendra le 1^{er} ministre sénégalais actuel.

Mais c'est aussi ce matin 13 juin 2025, le décès d'Éric Dénécé ancien membre du renseignement français mais qui s'évertuait en dehors de toute langue de bois à essayer de donner une information objective et non tronquée. Il intervenait régulièrement sur Tocsin, Omerta, Le Courrier Des Stratèges et d'autres médias sur les réseaux sociaux pour dénoncer la guerre silencieuse que les USA mène à la France (2). Bien qu'ayant eu un passé trouble jusqu'à nos jours pour la défense des intérêts français et de ses multinationales contre leurs rivaux, il savait prendre du recul sur l'Ukraine et Israël pour dénoncer le discours officiel va-t'en guerre.

A qui profite sa disparition pour le moins suspecte ?

Celle-ci a été précédée par la disparition du général Delawarde le 11 mai 2025, de membres

de la DGSi (3 en cinq mois) du général Georgelin...

Serait-on en train de vouloir éliminer des personnalités qualifiées de complotistes que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

Malheureusement nous sommes en France, pays des Droits De l'Homme où la censure sévit au détriment de la liberté d'expression. La référence aux valeurs occidentales n'est qu'un paravent pour déstabiliser des pays Africains et du Moyen Orient ayant une culture différente, et en France elle est vilipendée dans bien des aspects de notre vie quotidienne. L'histoire nous démontre que les gouvernements n'hésitent pas à dérouler le tapis rouge aux terroristes comme ce fut le cas dernièrement par Macron à l'Élysée au sujet de l'islamiste Ahmad al Chareh responsable de massacres en Syrie dont la tête était mise à prix par les USA quelques mois plus tôt...

Le mouvement des gueux contre les zones à faible émission (ZFE) nous ouvre la voie, suite à une mobilisation des maires, celle-ci a obligé les députés à voter son abrogation sous peine de ne plus être élus...

Allez donc comprendre : un porte conteneur équivaut à plus de 50 millions de voiture pour la pollution, et ce sont les voitures des citoyens qui sont interdites pour cause de norme environnementale au risque de ne plus pouvoir se soigner ou d'assurer l'éducation des enfants... La CGT-FO représentait il y a bien des années un axe de résistance refusant toute association Capital /Travail impliquant l'organisation syndicale. Depuis le corporatisme a fait des émules, mais en ces temps incertains où le pouvoir et ses subsidiaires voudraient privilégier les marchands de canon, une question se pose.

Y aura-t-il des Syndicalistes sincères, épris de justice pour virer ces dirigeants corrompus dévoyant l'organisation syndicale ?

Faire partie de l'appareil cela signifie rompre avec la Charte d'Amiens, certains s'en accommodent au point de légitimer Souillot et compagnie pour que perdure le salaire de la compromission...

La corruption est-elle compatible avec une société égalitaire entre tous les Citoyens ?

MOI je dis NON.

Et Vous, qu'en pensez-Vous ?

Le 11 juin 2025

Patrick Brossard